



Le 14 septembre 2026

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 4 juin 2026 (10ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 7 et le 10 septembre 2026

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
07/09/2026	54 116	74,780	4 046 800	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
08/09/2026	173 205	74,064	12 828 255	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
09/09/2026	100 000	72,290	7 229 030	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
10/09/2026	11 868	71,723	851 203	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
Total sur la période	339 189	73,573	24 955 288	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>